

52 - Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2016

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Dans le cadre d'une première répartition, trois laboratoires universitaires organisant des colloques, congrès ont sollicité la Ville.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Congrès/colloques universitaires organisés par des laboratoires de l'Université de Franche-Comté :

- **500 € pour la Maison des Sciences de l'Homme et l'Environnement C.N. Ledoux** qui a organisé du 14 au 16 janvier un congrès «**Malaise identitaire et désinstitutionnalisation. Rencontre avec René Kaës. Psychanalyse et sciences humaines**».

La MSHE Ledoux est une unité de service et de recherche du CNRS et de l'UFC, et est également une fédération de recherche reconnue par le Ministère qui rassemble les 16 laboratoires de recherche en Sciences de l'Homme et de la Société implantés dans les deux universités de la Région (UFC et UTBM).

Elle diffuse et promeut la recherche dans les domaines des sciences de l'homme et de l'environnement en Franche-Comté et soutient des projets interdisciplinaires d'envergure nationale et internationale, dans le respect des principes de la charte du Réseau national des MSH dont elle est membre. Elle favorise l'émergence de thématiques de recherche innovantes et la collaboration entre chercheurs de différentes disciplines. La MSHE Ledoux met aussi à la disposition des chercheurs une plate-forme technologique qui propose des équipements, des bases de données et des logiciels mutualisés accessibles en ligne, et des compétences ; une plate-forme administrative intervient pour le montage des demandes de financement et de mobilité, assure le suivi et la gestion des projets, et aide à la valorisation des résultats.

Le colloque était construit autour d'une personnalité «phare» en psychanalyse groupale, internationalement connue, René Kaës, et discutée par des intervenants de différents pays et de différentes disciplines. Il s'agissait d'une «première» à Besançon sur cette thématique, qui résulte d'un travail de partenariat avec plusieurs universités.

Le «malaise identitaire» parfois mis en relief par l'actualité dans différents secteurs de la société est intimement lié à des processus de mutation institutionnels et sociétaux. Cette hypothèse fut discutée avec René Kaës. Ses travaux dépassent la conception individuelle de l'inconscient pour aborder la question du lien entre les individus -au sein des groupes, familles ou institutions- et du «malêtre» dans la culture. Les pratiques de soin et leurs dispositifs, les repères identitaires, la place de l'individu dans la société, la psychopathologie et le travail des équipes étaient ainsi mis en débat selon une approche qui associait professionnels et recherche, psychanalyse, santé et sciences humaines et sociales.

290 congressistes (intervenants : Brésil, Canada, Belgique, Suisse, Italie ; participants : Belgique, Suisse, France) étaient attendus à l'UFR SLHS pendant les 3 jours.

- **500 € pour l'Institut des sciences et techniques de l'Antiquité (ISTA)** qui a organisé les 15 et 16 janvier un colloque «**XXXVII^{ème} METAGEITNIA**».

Les Metageitnia ont été fondés en 1979 et ont lieu depuis chaque année. Ils regroupent quatorze universités (Bâle, Berne, Besançon, Constance, Freiburg im Breisgau, Fribourg, Genève, Innsbruck, Lausanne, Mulhouse, Neuchâtel, Strasbourg, Tübingen et Zurich) des quatre pays membres du réseau (Allemagne, Autriche, France, Suisse). Besançon a accueilli pour la première fois les Metageitnia en 2004, année de son intégration au réseau.

Les Metageitnia sont des rencontres internationales bilingues (français-allemand) qui réunissent chaque année, entre 80 et 140 philologues classiques et historiens de l'Antiquité. Ces rencontres permettent à des chercheurs confirmés, à des enseignants-chercheurs et à de jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants) de faire état de leurs recherches en cours. Les Metageitnia ont ainsi vocation à faire se rencontrer et se connaître les chercheurs des quatre pays impliqués (Allemagne, Autriche, France, Suisse). Cette ouverture internationale importante est très appréciée des participants aux Metageitnia. Elles contribuent au développement de la recherche en philologie classique et en histoire de l'Antiquité et sont particulièrement stimulantes pour les jeunes chercheurs. En effet, ceux-ci sont placés dans des situations de confrontation de leurs recherches où ils mettent leurs hypothèses à l'épreuve de l'opinion d'autres chercheurs. Par le caractère scientifique des échanges et l'ambiance conviviale qui préside à ces rencontres, les Metageitnia développent des liens étroits entre les philologues et les historiens des quatre pays.

114 participants étaient attendus (dont 70 étrangers) à l'UFR SLHS pendant ces deux jours.

- **500 € pour le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté.** Il organise, dans ses locaux, les 23 et 24 mars 2016 un colloque sur la «**La nouvelle ère des finances locales : de quoi la rigueur est-elle le nom ?**»

Le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC) est le laboratoire des enseignants-chercheurs et des doctorants de la Faculté de Droit de Besançon et de l'UFR STGI (Belfort). Il regroupe près de 70 chercheurs, qui travaillent dans une perspective de partage interdisciplinaire, en droit privé et sciences criminelles, en droit public, en histoire du droit et en science politique. Il est ainsi amené à proposer des manifestations scientifiques de type généraliste ou sur des sujets plus pointus, à destination des juristes en formation initiale, ainsi que des professionnels du droit, dans le cadre de la formation continue.

La stagnation, puis la baisse des dotations associées à la réforme de la fiscalité locale, dont les effets demeurent potentiellement inquiétants (disparition de tout ou partie de services publics locaux, baisses des subventions dans de nombreux secteurs), modifie profondément les finances locales et surtout le mode de fonctionnement des collectivités.

Le colloque avait pour objectifs d'analyser la baisse des dotations de l'Etat selon deux grandes hypothèses :

- les collectivités territoriales se présenteraient comme les victimes collatérales de l'engagement discret, mais certain, de l'Etat dans une politique d'austérité. En s'en tenant à la définition économique proposée par Marc Blyth, l'austérité désigne «une forme de déflation volontaire dans laquelle se pratique un ajustement économique via la réduction des salaires, des prix et des dépenses publiques pour restaurer la compétitivité, et qui est (supposément) mise en œuvre le plus efficacement par une réduction du budget de l'État, de ses dettes et de ses déficits»

Peut-on donc assimiler la récente baisse des dotations à une coupe budgétaire nette («Cut The State») ? La conséquence de ces coupes est-elle l'abandon pur et simple de tout projet de financement public de certains services publics ?

- la seconde hypothèse interprète les baisses de dotation à partir de la structure même des finances locales et de l'histoire de la décentralisation. La coexistence d'une répartition floue des compétences et d'un système de «transfert du blâme» entre élites nationales et locales ayant entraîné des compromis inflationnistes en termes de dépenses publiques, les récentes lois de financement engageraient une réforme correspondant davantage à une sorte de

«rigueur» qu'à une austérité pure. Les mécanismes de compensation / péréquation mis en place sont présentés comme nécessaires à la baisse des dotations. Cependant, ceux-ci demeurent très faibles et leur efficacité très incertaine.

Ce colloque confrontait les analyses et regards de spécialistes de la décentralisation et des finances publiques, qu'ils soient juristes, politistes ou économistes, en abordant débat, entre austérité et rigueur, autour des finances locales, à partir d'une double entrée technique (règles concrètes du financement, analyse fiscale et budgétaire) et politiques (usage politiques des baisses de dotation, discours ambigu des institutions étatiques).

Le laboratoire attendait 200 participants.

En cas d'accord, la somme totale, soit 1 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces trois subventions.

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS, M. POUJET, Mme COMTE-DELEUZE (2) et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.